

Arrêté N° 2023- 144

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

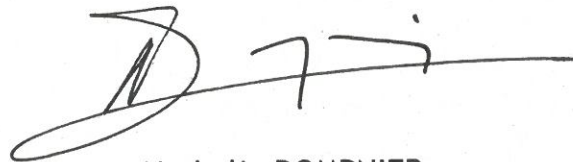
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « LICENCE de PSYCHOLOGIE », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/04/2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

LICENCE DE PSYCHOLOGIE

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Monsieur Tanguy LEROY	Maître de Conférences
Enseignant-chercheur Titulaire	Madame Isabelle Tapiero	Professeur des Universités
Enseignant-chercheur Titulaire	Madame Marjorie POUSSIN	Maître de Conférences
Professionnelle	Madame Ghislaine POYARD BERGER	Psychologue
Professionnelle	Madame Anne JAKOWLEFF	Psychologue